

Vendredi, le gouvernement a présenté le bill C-25. Je pourrais signaler, mais je ne le ferai pas, que ce bill a été communiqué à toutes sortes de personnes à l'extérieur avant qu'il ne soit présenté à la Chambre. Ce qui me préoccupe, c'est que la documentation dont le ministre s'est servi vendredi pendant sa conférence de presse et qui contient un exemplaire du bill a été remise à des journalistes, des membres du public, des fonctionnaires, des bureaucrates et des employés du bureau de la commission du pipe-line, mais que les députés n'ont pas reçu cette documentation dans leur courrier. On m'informe que le débat sur ce bill très important et complexe commencera lundi prochain.

Une voix: C'est typique de l'arrogance du gouvernement.

M. Nielsen: Je demande qu'on remette immédiatement cette documentation à tous les députés afin que nous puissions participer de façon intelligente au débat.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, au sujet de ce dont parle le député, j'étais ici vendredi, et comme vous vous le rappellerez, des rappels au Règlement et des questions de privilège ont été discutés et ont retenu ici le président du Conseil privé (M. MacEachen) jusqu'à 1 heure précise. Il avait fixé la tenue d'une conférence de presse sur le sujet du bill relatif au pipe-line du Nord à 12 h 30, conférence de presse à laquelle je devais assister avec lui à 12 h 30. Cette conférence de presse a été retardée à cause des questions qui ont été discutées à la Chambre et qui étaient primordiales.

J'ai moi-même à 1 heure, lorsque la Chambre s'est ajournée, distribué les pochettes exhibées par le député en donnant au moins trois exemplaires au leader de son parti à la Chambre, en en donnant un exemplaire au whip en chef de son parti, en en donnant deux exemplaires au représentant du Nouveau parti démocratique et je n'ai pas pu en donner au représentant du Parti Crédit Social du Canada parce qu'il n'y avait pas un député créditiste à la Chambre vendredi dernier à cette heure-là. Alors, monsieur le président, je pense que le député se plaint indûment. Nous avons informé les députés, et nous avons distribué cette pochette ici à 1 heure avant de la distribuer ailleurs.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne vois pas comment nous pouvons poursuivre le débat. Le député a invoqué le Règlement ou exposé un grief et il a obtenu une réponse. Le Règlement ne contient aucune disposition qui permette au député de prendre encore une fois la parole. On peut peut-être régler la question autrement. Si je permets au député de prendre deux fois la parole sur des questions de ce genre, nous n'en sortirons jamais.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève de nouveau la question de privilège. D'après la façon dont j'interprète les règles de la Chambre, quand il y a un rappel au Règlement, un député ne peut pas faire une deuxième ou une troisième

intervention. Cependant, ce n'est pas ce que j'ai l'intention de faire. Je ne veux pas entamer de discussion là-dessus. Je tiens à signaler à l'honorable représentant qui a répondu au nom du leader du gouvernement à la Chambre que nous avons communiqué avec le cabinet du président du Conseil privé, les services de diffusion et le bureau de la commission du pipe-line pour savoir si nous pouvions obtenir des exemplaires du bill, et nous l'avons fait aujourd'hui même, mais personne ne peut nous en donner.

[Français]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, immédiatement après le dépôt du bill, à l'ajournement de la Chambre à 1 heure, des copies de cette documentation étaient disponibles pour les partis d'opposition.

M. l'Orateur: L'honorable député de Rimouski invoque le Règlement.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, relativement à la distribution des pochettes que vient de mentionner l'honorable député, il a mentionné 1 heure, je ferai remarquer qu'à une heure, vendredi . . .

M. Pinard: Il n'y avait personne du Parti Crédit Social du Canada.